

payé (s'il en est), ou est encore en contestation? Quels sont l'importateur ou les importateurs? Si des droits sont encore dus, quelles mesures a prises le gouvernement pour percevoir ce ou ces montants?

M. WOOD: Une cargaison de sucre brut a été débarquée du steamer *Scythania* vers la date de l'imposition du droit sur le sucre brut à la dernière session. 2. La cargaison contenait 6,667,248 livres, sur lesquelles le droit, s'il est exigible, s'élevait à \$33,336.24. 3. Les importateurs étaient la Compagnie de raffinerie de sucre du Canada. 4. Les parties ont refusé d'acquitter le droit, parce qu'elles avaient offert de l'entrer la veille du jour où l'exposé budgétaire eut lieu, et elles ont demandé au département de faciliter une décision par les tribunaux au sujet de ce que comporte le droit par tonne imposé sur le sucre, et la question est actuellement pendante devant les tribunaux.

CIMENT POUR LE CANAL WELLAND.

M. GIBSON:

1. Quelle quantité de ciment de Thorold a été employée à la construction et à l'agrandissement du nouveau canal Welland? 2. Quelle quantité a été employée à la construction du nouveau aqueduc sur le canal Welland à Welland, Ontario? 3. Le gouvernement sait-il que les ingénieurs suivants, savoir: feu John Page, W.-G. Thompson et Thomas Munro se sont exprimés comme suit sur la qualité du ciment de Thorold?

De feu John Page, écrivain, alors qu'il était ingénieur en chef des canaux du Canada.

7 juin 1884

Pendant les derniers quarante ans le ciment hydraulique naturel de Thorold a été employé, à ma connaissance, pour divers travaux publics importants, et chaque fois il a donné les résultats les plus satisfaisants. Lorsqu'il est convenablement calciné, broyé fin et employé au sortir de l'usine, il soutient avantageusement la comparaison avec tout autre espèce de ciment naturel ou artificiel pour des fins de construction ou autres où un ciment humide est nécessaire, ou pour des murs qui ont été construits quelques semaines avant de les mettre en contact avec l'eau. Il est très propre aux fondations, murs, drains, citernes en béton, et en somme à tous les travaux hydrauliques. Quand il est convenablement préparé et mêlé avec deux parties de sable net et dur, il donne invariablement satisfaction.

De W.-H. Thompson, écrivain, ingénieur surveillant du nouveau canal Welland et du Sault Sainte-Marie.

17 avril 1884.

J'ai employé le ciment hydraulique de Thorold pendant plus de vingt-huit ans, et dans une mesure considérable, pour des travaux importants comme les écluses, ponts, ponceaux et autres ouvrages en maçonnerie sur le canal et le chemin de fer de Welland, et toujours avec un excellent résultat comme on peut le constater en examinant ces travaux. La démolition de la maçonnerie et du bétonnage nécessitée par l'agrandissement du canal Welland, a fait constater les bonnes qualités de ce ciment pour les travaux de maçonnerie et le bétonnage, au-dessus comme au-dessous de l'eau. Je ne désire pas de meilleur ciment pour ce genre de travaux.

De Thomas Munro, ingénieur surveillant du canal de Soulanges.

25 mars 1879.

Environ un million de minots de ciment hydraulique de Thorold ont été employés dans la construction des travaux de canaux sous mon contrôle. Je puis ainsi certifier de l'excellence de ce ciment, surtout lorsqu'il est convenablement calciné et broyé.

4. Si le ciment de Thorold a été employé pour les travaux du gouvernement ci-dessus mentionnés, pourquoi ne s'en sert-on pas à présent sur les canaux de Soulanges et de la Vallée de la Trent?

M. HAGGART: Je ne saurais dire quelle quantité de ciment de Thorold a été employée dans la construction de l'élargissement du nouveau canal Welland, non plus que la quantité qui a été

employée dans l'aqueduc de Welland, mais je sais que cette quantité a été considérable. Je n'ai pas eu connaissance des lettres mentionnées, mais les fonctionnaires du département disent que MM. Page, Munro et Thompson ont donné des lettres de certificat relativement à la qualité du ciment de Thorold. Le ciment de Thorold a été employé dans la construction du canal Welland, mais on ne le trouve pas aussi sûr et aussi convenable pour des travaux sous l'eau que le ciment de Portland, et voilà pourquoi on a généralement, dans ces dernières années, adopté l'usage du ciment de Portland dans les travaux de canalisation poursuivis par le gouvernement. M. Thompson et M. Munro, de même que l'ingénieur en chef, en favorisent fortement l'usage.

AMENDEMENTS À L'ACTE RÉPARATEUR.

M. BRUNEAU:

Est-ce l'intention du gouvernement d'accepter, appuyer et adopter les amendements à l'Acte réparateur dont l'honorable député de Bagot a donné avis? Le gouvernement se propose-t-il d'accepter, appuyer et adopter tous les dits amendements ou une partie d'iceux seulement? Dans ce dernier cas, quels sont ces dits amendements?

M. DICKEY: En réponse à l'honorable député, je dois dire que tout amendement proposé sera étudié quand il sera fait. Le gouvernement ne peut donner d'autres renseignements maintenant.

RÉCLAMATION DE E. ST. LOUIS.

M. McMULLEN:

Le gouvernement se propose-t-il de contester de nouveau la réclamation de E. St. Louis pour main-d'œuvre fournie lors de la construction du pont Curran? S'il se propose de payer conformément au jugement de la cour Suprême, quel est le montant stipulé dans le jugement et quel est le montant des frais?

M. DICKEY: Cette question a été soumise aux fonctionnaires du département de la Justice pour qu'ils en déterminent les côtés légaux. Quand leur rapport aura été reçu, on décidera de la politique à suivre à ce sujet.

M. McMULLEN: L'honorable ministre peut-il nous donner le chiffre de la réclamation?

M. DICKEY: Pas d'une manière précise. C'est dans les environs de \$67,000.

PÊCHEURS DE LA RIVIERE SKEENA.

M. CHARLTON:

1. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a-t-il reçu des pêcheurs de la rivière Skeena, dans la partie nord de la Colombie Anglaise, dont un bon nombre sont des Indiens chrétiens, une pétition demandant que l'abstention réglementaire de la pêche du saumon, chaque semaine, qui s'étend actuellement depuis 6 a. m. le samedi jusqu'à 6 p. m. le dimanche, commence dorénavant le samedi à midi pour se terminer le dimanche à minuit, permettant ainsi aux Indiens chrétiens et autres pêcheurs d'observer les 24 heures du dimanche comme temps de repos sans réduire le nombre d'heures pendant lesquelles la pêche est défendue chaque semaine? 2. Le gouvernement accèdera-t-il aux désirs raisonnables exprimés par les dits pétitionnaires et respectera-t-il leurs scrupules à travailler le jour du Seigneur, en faisant le changement demandé qui ne diminuera pas le nombre d'heures réservées par les règlements, mais qui donnera satisfaction aux désirs exprimés par ces chrétiens en comprenant dans les trente-six heures de la prohibition de la pêche, chaque semaine, les vingt-quatre heures du dimanche?